

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 66

présenté par  
Mme Magnier

à l'amendement n° 31 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« maintenant l'investissement sur l'année, au niveau de la moyenne des montants d'investissement sur les trois années précédentes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de ce sous-amendement est de permettre le maintien d'un niveau minimum d'investissement malgré les objectifs de maîtrise du financement et des dépenses. L'investissement ne doit pas devenir la variable d'ajustement et atteindre des niveaux abyssaux.